

ministres puissent y répondre. Ce que nous avons essayé de faire, conformément à nos responsabilités particulières, c'est d'énoncer à la Chambre les raisons qui ont poussé le gouvernement à adopter cette position.

En tant que ministre de la Justice, j'ai voulu éclaircir certains des principes juridiques qui nous guident et j'ai profité de l'occasion pour parler également d'autres aspects de la question.

C'est un débat très important. Il ne s'agit pas ici de réécrire la Constitution, mais ce débat est fondé sur le très important principe du gouvernement responsable, principe selon lequel le gouvernement exerce ses pouvoirs mais doit consulter le Parlement et lui rendre des comptes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a, par inadvertance, divulgué le secret, si l'on peut dire, de la réalité que le gouvernement nous demande d'accepter. Lorsqu'elle a mentionné le consensus invoqué par le gouvernement pour intervenir, elle n'a pas seulement parlé des Nations Unies en particulier, mais du monde occidental industrialisé. Elle a en outre souligné les conclusions tirées par le monde au sujet de ce qui devrait être fait au Moyen-Orient à l'égard de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Irak, action que nous désapprouvons tous, bien que nous allions tout de même, ce soir, nous trouver en désaccord sur la façon de répondre à cette invasion et à cette annexion.

J'espère pouvoir refléter fidèlement d'une façon ou d'une autre dans mes commentaires de ce soir, ce qui, selon moi, représente l'ambiguïté et l'angoisse légitimes auxquelles ont été confrontés les Canadiens de toutes les couches sociales, tout particulièrement depuis la dernière semaine, à mesure que le 15 janvier approchait. Selon moi, la meilleure façon de décrire le sentiment en question consiste à dire qu'il s'agit là du sens des responsabilités que les Canadiens ont à l'égard de la communauté mondiale ainsi que du respect du droit international et du maintien de l'ordre. Le gouvernement utilise ce sens des responsabilités, et les gens ont le sentiment qu'à cause de leur formation et de leur éthique qui est excellente, on les mène en bateau, on exploite leurs principes, on profite d'eux en appliquant ces principes dans le cadre d'une situation qui ne justifie pas vraiment qu'on fasse ainsi appel à leur sens des responsabilités.

Initiatives ministérielles

Je voudrais revenir tout d'abord sur certaines des affirmations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car j'ai eu à traiter avec lui lorsque j'étais le porte-parole de mon parti en matière d'affaires extérieures, à l'été, au moment de l'invasion irakienne.

Le discours du ministre a été parfois un plaidoyer fort éloquent en faveur de l'unité. En d'autres occasions, il a fait preuve de plus de sectarisme en raillant les arguments de ceux opposés à sa position. J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi, s'il souhaitait parvenir à un consensus au Canada sur la meilleure façon de faire face à la crise, il n'avait pas agi en ce sens le 2 août. Pour quelle raison les Canadiens et notamment les députés n'ont-ils été informés de la décision du gouvernement d'envoyer des navires canadiens dans le Golfe, qu'à la sortie du ministre d'une rencontre avec ses homologues des pays de l'OTAN?

• (2110)

Si c'était bien là la décision qui s'imposait à ce moment-là, pourquoi ne pouvait-elle être prise après consultation avec les députés canadiens, les membres du comité des affaires étrangères, ses homologues à la Chambre des communes ou toute personne au Canada ayant une responsabilité politique? Cela ne s'est pas produit.

J'ai rencontré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au début de la semaine suivant l'invasion du Koweït et j'ai eu alors une assez longue conversation avec lui. Je n'avais pas la moindre idée et je n'avais absolument pas l'impression—en fait, c'était tout à fait le contraire—que le Canada allait envoyer des navires dans le Golfe avant la fin de la semaine.

Je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il a un sacré culot de venir nous demander maintenant d'apporter notre appui inconditionnel à la conclusion d'un processus qu'il a bousillé à de nombreuses reprises en ne prenant pas les parlementaires canadiens au sérieux. C'est aussi le comble, quand on pense qu'à maintes reprises, on demande au Parlement d'approuver des mesures déjà prises, un peu comme on a constamment demandé aux Nations Unies d'approuver des décisions déjà prises à Washington ou à Ottawa.

Le ministre de la Justice a rappelé la nécessité d'empêcher une invasion de l'Arabie saoudite. Dans le contexte des relations bilatérales entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, on apprenait en août que des navires canadiens seraient envoyés dans le Golfe et qu'ils y seraient vers la fin de septembre. Ce n'est vraiment pas cette annonce qui a empêché Saddam Hussein de continuer à envahir l'Arabie saoudite.